

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

Antoine Jeammaud :

Le statut des travailleurs des plateformes, une œuvre tripartite

DOCTRINE

Josépha Dirringer : Restructurations destructrices d'emploi et de la santé mentale : le juge judiciaire peut dire stop !

À propos de l'affaire du chantier de Breteuil

Lola Isidro : Emploi de travailleurs maliens sans-papiers dans le bâtiment : reconnaissance d'une discrimination systémique

Marilyne Poulain : Récit d'un combat syndical et juridique

JURISPRUDENCE

Le « barème » italien d'indemnisation des licenciements abusifs contraire à la Charte sociale européenne : une décision de mauvais augure pour le dispositif français

Comité européen des droits sociaux (CGIL c. Italie) 11 septembre 2019 – Note **Christophe Vigneau** (p. 247)

La consultation du CSE sur les orientations stratégiques doit être reprise si un projet de cession, non évoqué lors de la précédente consultation, change la stratégie de l'entreprise

Tribunal de grande instance de Nanterre (Pôle civil), 11 juillet 2019 – Note **Laurent Milet** (p. 250)

Agents de l'administration pénitentiaire : aucune sanction ayant le caractère d'une punition ne peut être infligée « en dehors des garanties disciplinaires »

Conseil constitutionnel (Décision QPC) 10 mai 2019 – Note **Sarah Silva- Descas** (p. 257)

Nullité du licenciement d'une salariée ayant réagi négativement au harcèlement dont elle a été victime

Cour de cassation (Ch. Soc.) 10 juillet 2019 – Note **Marie-France Bied-Charreton** (p. 266)

L'absence de transfert d'actifs lors d'une reprise de marché public exigeant des moyens d'exploitation importants ne constitue pas toujours un obstacle à la reprise du personnel

CJUE (6^{ème} ch.) 27 février 2020 – Note **Arnaud Mazières** (p. 268)



Doctrine

Le régime des travailleurs des plateformes, une œuvre tripartite par **Antoine Jeammaud**, Ancien professeur à l'Université Lumière Lyon-2, Chercheur associé au CERCRID (Université de Saint-Etienne – Université Lyon-2/CNRS- UMR 5137) 181
Annexe 1

Conseil constitutionnel, 20 décembre 2019, Décision N° 2019-794 DC Loi d'orientation des mobilités 207
Annexe 2

Cass. Soc., 4 mars 2020, N° 19-13.316 210

Restructurations destructrices d'emploi et de la santé mentale : le juge judiciaire peut dire stop ! par **Josépha Dirringer**, Maître de conférences à l'Université de Rennes 216
Annexe :

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) – Accord collectif validé par le Direccte – Mise en œuvre – Risques psychosociaux - Obligation de sécurité de l'employeur - Manquement - Contrôle - 1/ Compétence du juge judiciaire (arrêt de la Cour de cassation et arrêt d'appel) – 2/ Suspension du projet de restructuration dans une partie seulement de l'entreprise (arrêt d'appel).
COUR DE CASSATION 14 novembre 2019 (p. n° 18-13.887) 221
COUR D'APPEL DE VERSAILLES (14^e Ch.) 18 Janvier 2018 (n° RG 17/06280) 222

Emploi de travailleurs maliens sans-papiers dans le bâtiment : reconnaissance d'une discrimination systémique par **Lola Isidro**, Maîtresse de conférences, Université de Lorraine 227

Récit d'un combat syndical et juridique par **Marilyne Poulain**, Direction Confédérale CGT, Secrétaire Union Départementale CGT de Paris 232
Annexe :

DISCRIMINATION – Discrimination systémique – Drois fondamentaux – Défenseur des droits – Travailleurs étrangers – Travail dissimulé – Donneur d'ordre – Sous-traitant – Accident du travail – Grève – Violation des règles relatives à la santé et sécurité – AGS.
Conseil de Prud'hommes de Paris (Sect. Industrie) 17 décembre 2019 (N° RG 17/10051) 234

Jurisprudence

LICENCIEMENT – Comité européen des droits sociaux – Article 24 de la Charte sociale européenne-Licenciement sans motif valable – Réparation – Droit à une indemnité adéquate – Décret législatif italien instaurant un plafonnement des indemnités de licenciement sans motif valable – Plafonnement rendant les indemnités sans rapport avec le préjudice subi et insuffisamment dissuasives – Dédommagement prévu sous l'angle de la responsabilité civile sans lien avec caractère illégal du licenciement – Violation de l'article 24 de la Charte.
COMITE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX 11 septembre 2019 (Réclamation n° 158/2017) 247
Note **Christophe Vigneau**, Maître de conférences à l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, Institut des Sciences Sociales du Travail, Avocat du Barreau de Paris 249

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE – Attributions économiques – Consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise – Contenu – Articulation avec un projet ponctuel de cession non évoqué lors de la consultation – Conséquences – Nouvelle consultation sur les orientations stratégiques. 250
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE (Pôle civil) 11 juillet 2019 (n° RG 19/102.211) 250
Note **Laurent Milet**, Rédacteur en chef de la RPDS, Professeur associé Université Paris-Saclay – Faculté Jean Monnet 255

FONCTION PUBLIQUE – Pénitentiaire – Droit disciplinaire – Droit de grève – Exclusion temporaire – Sanction ayant le caractère d'une punition – Absence de garanties procédurales - Droits de la défense – Valeur constitutionnelle du principe du contradictoire (oui) – Inconstitutionnalité de la loi (oui).

CONSEIL CONSTITUTIONNEL Décision 2019-781 QPC - 10 mai 2019 257

Note **Sarah Silva-Descas**, Conseillère confédérale CGT, Pôle DLAJ 258

HARCÈLEMENT MORAL – Harcèlement caractérisé – Salariée ayant fait preuve d'une attitude de moins en moins collaborative, instauré des dissensions au sein de l'équipe et dénigré le gérant – Faits constituant une réaction au harcèlement – Nullité du licenciement (oui) – Inutilité d'un examen des autres motifs de rupture.

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL – Documents de fin de contrat – Remise tardive de l'attestation Pôle Emploi – Préjudice – Pouvoir souverain d'appréciation des juges du fond.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 10 juillet 2019 (p. n° 18-14.317) 266

Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 267

TRANSFERT D'ENTREPRISE – Conditions – Reprise du personnel – Absence de reprise des moyens matériels d'exploitation – Lignes d'autobus – Incidence.

CJUE (6^{ème} ch.) 27 février 2020, C-298/18 (extraits) 268

Note **Arnaud Mazières**, Juriste d'entreprise 270



Dossier :

LES RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL EN SCHÉMAS

L'actualité juridique

Sommaires de jurisprudence (no 025 à no 036)

Étude :

Les contrats de professionnalisation

Pratique prud'homale :

La procédure civile dans le contentieux du conseil de prud'hommes

Chiffres et taux :

En vigueur au 20 mars 2020

Commande et abonnement à 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex ou sur notre site Internet www.boutique.nvo.fr
Prix du numéro : 7,50 € (+ forfait de 3 € par envoi). Abonnement : 9 € par mois ou 108 € par an incluant la RPDS papier et son supplément Internet (RPDS numérique + le guide droit du travail en actualisation permanente + la veille juridique).

Le DROIT OUVRIER

REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

BULLETIN D'ABONNEMENT (annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
Étranger : **137 euros**
Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11